GDS Bretagne
L'action sanitaire ensemble

le Kiosk

le magazine d'information de GDS Bretagne

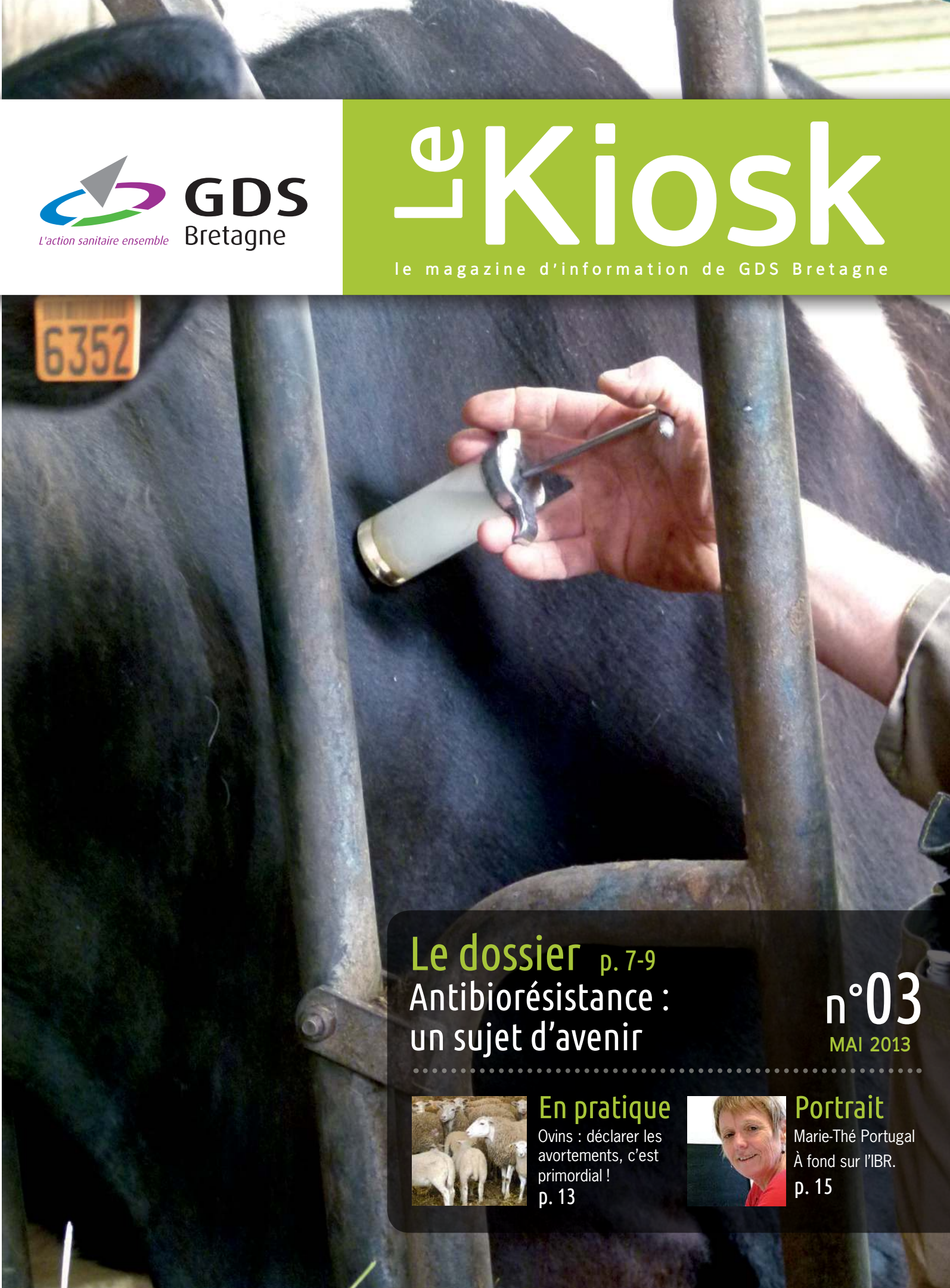

Le dossier p. 7-9
Antibiorésistance : un sujet d'avenir

n°03
MAI 2013

En pratique
Ovins : déclarer les avortements, c'est primordial !
p. 13

Portrait
Marie-Thé Portugal
À fond sur l'IBR.
p. 15

édito

Un nouveau cap pour GDS Bretagne

sommaire

CÔTÉ GDS p/ 3 - 5
• Portail web • Bilan VHP • Statut indemne FCO • La qualité leucocytaire des laits • L'Agriculture Écologiquement Intensive • Thèse Huiles essentielles • Nouveaux critères de garanties BVD • Étude manchons trayeurs triangulaires • Lutte contre la loque américaine

ENTRE NOUS p/ 6
• IBR : engagement des transporteurs

À VOTRE SERVICE p/ 6
• Farago : lutte contre les mouches en élevage

LE DOSSIER p/ 7 - 9
• Antibiorésistance : un sujet d'avenir

RENDEZ-VOUS p/ 10
• Foires agricoles/Comices/Assemblée régionale /Réunions délégués

BONS PLANS p/ 10
• Licol buccal

REGARD SUR... p/ 11
• **Jean-Pierre TILLON :** l'éleveur, acteur majeur de la biodiversité

EN PRATIQUE p/ 12 - 13
• Schmallenberg • Tuberculose • Néosporose • Avortements ovins • ASDA Ica

C'EST LA SAISON p/ 14
• Les conseils de saison

PORTRAIT p/ 15
• Marie-Thé Portugal : À fond sur l'IBR

Depuis leur création au début des années 50, les Groupements de Défense Sanitaire bretons œuvrent quotidiennement à l'amélioration de la santé des animaux d'élevage. S'adaptant en permanence à leur environnement, ils ont su faire preuve de réactivité pour répondre efficacement aux besoins des éleveurs adhérents.

La Bretagne, région agricole historique, a vu ses GDS structurer leur action d'abord à l'échelon départemental dans les années 70, puis au niveau régional au début des années 80. Au-delà d'un dicton bien connu, cette Union Bretonne des GDS a permis d'ancrer notre action sur le territoire, jusqu'à l'émergence de GDS Bretagne en 2010. Dans un monde agricole en pleine mutation, le mode de fonctionnement actuel de notre structure ne nous apparait plus adapté. Un contexte économique différent avec la fin des quotas laitiers, une PAC sans doute moins présente et des éleveurs de moins en moins nombreux nous conduisent à repenser en profondeur notre organisation. C'est pourquoi, après une première phase d'harmonisation de nos procédures, financements et compétences, les GDS bretons engagent un nouveau programme de réformes.

Ce nouveau Cap que nous engageons avec vous, permettra de consolider la place des GDS en Bretagne, sur la base d'une vision partagée et de s'inscrire dans une dynamique durable. Ce plan stratégique, élaboré avec la collaboration de vos élus, représentants professionnels, administrateurs et salariés des GDS entrera en application le 1er janvier 2015. Vous l'aurez compris, ensemble, éleveurs, élus, salariés, partenaires, nous préparons l'avenir. Alors, rassemblons nos énergies. En route vers demain !

Le Président,
Jean-François TREGUER

GDS Bretagne
L'action sanitaire ensemble

8 avenue Edgar Degas
BP 110
56003 Vannes CEDEX
tél. 02 97 63 09 09
Fax. 02 97 63 37 10
www.gdsbretagne.fr

Directeur de la publication : Jean-François Tréguer - **Directeur de la rédaction :** Patrick Le Provost - **Rédacteur en chef :** Marie-Hélène Garrec - **Coordination de la rédaction :** Yann Jouannic - **Comité de rédaction :** Patrick Martin, Émilie Gillot, Johann Guermonprez, Thierry Le Falher, Yann Jouannic, Rémi Mer - **Ont participé à ce numéro :** Thomas Aubineau, Alban Barbé, Laurent Cloastre, Frédéric Chotard, Loïc Daniel, Vincent Delhoume, Daniel Le Clainche, Florence Hollebecque Grégoire Kuntz, Ivanne Leperlier, Pascal Nicolas, François Raflegeau, Rémy Vermesse - **Conception et réalisation :** À l'encre Bleue **Crédits photographiques :** GDS Bretagne, Fotolia - **Impression :** Graphicentre - **Routage :** SOTIAF - **Dépôt ISSN :** 2264-6353

communication

Bientôt un nouveau portail web

Le déploiement de la nouvelle stratégie de communication de GDS Bretagne se poursuit. Prochaine étape : la mise en ligne d'un nouveau portail web. Il répond à un double objectif : développer notre présence sur Internet et dynamiser notre communication interne. Ce sera donc le carrefour de tous les acteurs de GDS Bretagne, adhérents, salariés, institutionnels et grand public.
Côté web, l'internaute accèdera à un ensemble d'informations sur l'activité de la structure. L'espace privé, destiné aux adhérents et salariés, sera la porte d'entrée vers l'ensemble des outils mis à leur disposition. Dernières actualités, vidéos, outils métiers comme Sanael, groupes de travail, agenda sont quelques-unes des fonctionnalités bientôt à votre disposition.

Yann Jouannic. Chargé de communication (GDS Bretagne)

action sanitaire

La France déclarée indemne de FCO

Un arrêté ministériel de décembre 2012, a déclaré la France indemne de Fièvre Catarrhale Ovine (FCO). Cette disposition, entrée en vigueur le 14 décembre, facilite les mouvements d'animaux au sein de l'Union Européenne et vers les pays tiers. Après le 31 mai 2013, la vaccination sera interdite et ne pourra donc plus être exigée par les acheteurs. Cette décision était attendue depuis plusieurs mois ; elle marque l'aboutissement d'une action sanitaire collective réussie.

Loïc Daniel. Responsable technique (22)

ressources

L'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) : un concept novateur

S'engager dans l'Agriculture Écologiquement Intensive (AEI) signifie produire autant ou plus que dans un système agricole « classique », mais en consommant moins de ressources non renouvelables.
Comment ? En intensifiant le fonctionnement des écosystèmes ! C'est alors l'écologie qui devient intensive.
Il ne s'agit pas d'appliquer un nouveau cahier des charges qui viendrait grossir une pile déjà bien fournie. La mobilisation des expériences et des partenariats a pour but de créer des « fiches recette » adaptées à chaque terroir. À chaque agriculteur ensuite de piocher « à la carte » celles qu'il appliquera.

aei
association internationale pour une agriculture écologiquement intensive

Vincent Delhoume. Responsable Technique (29)

Près de 6300 analyses réalisées depuis la mise en place du dispositif

BVD : plus de facilité d'utilisation des boutons « TST »

L'innovation TST (« test sur tissus ») a pour l'instant été choisie par plus de 330 éleveurs pour garantir les jeunes bovins avant la vente ou pour accélérer la recherche des bovins IPI* dans leur élevage en plan d'assainissement. Ce sont près de 6300 analyses qui ont été réalisées depuis la mise en place du dispositif.

Le bouton auriculaire TST permet par un simple prélèvement de cartilage réalisé par l'éleveur de garantir le bovin « non-IPI*». Comme un animal IPI est fortement contagieux, il est donc primordial de l'identifier le plus tôt possible. Jusqu'à présent, le système concernait uniquement les bovins déjà identifiés. Depuis avril 2012, pour faciliter le démarrage des prélèvements dans les élevages, il est possible de faire la demande de boutons TST pour des bovins déjà bouclés.

Le GDS se charge de l'organisation. Il suffit aux éleveurs d'en faire la demande ; ceux-ci bénéficieront d'une aide technique et financière conformément aux règles définies. L'éleveur recevra par la poste les kits de réalisation des prélèvements et le matériel nécessaire pour l'expédition au laboratoire.

Thierry Le Falher. Responsable technique (56)

programme VHP

Bilan de l'action VHP en Bretagne

582 éleveurs bovins (toutes races confondues) adhèrent désormais au « Club VHP ». En 2012, le programme Vaches à Haut Potentiel (VHP) a permis l'indemnisation de 126 bovins pour des problèmes de paratuberculose, néosporose, BVD, IBR, salmonellose… L'indemnisation moyenne de 607 € par bovin complète l'indemnisation de base du GDS et l'éventuelle valorisation bouchère. Pour 2013, les modalités d'indemnisation des bovins seront encore améliorées.

Loïc Daniel. Responsable technique (22)

prévention

Les huiles essentielles dans le traitement des mammites

Un mélange d'huiles essentielles a été administré en application cutanée pendant 4 jours

L'usage des huiles essentielles comme alternative aux antibiotiques est en net essor. Mais quelle est l'efficacité réelle de ces pratiques ? GDS Bretagne a mené l'enquête pour vous.

Un mélange d'huiles essentielles a été appliqué par voie cutanée sur des infections mammaires dans 34 élevages laitiers, dont 23 conventionnels. Le mélange comprenait de l'eucalyptus citronné, de la menthe des champs et du thym à feuilles de sarriette à raison de 15 gouttes par huile dans 6 grammes de gel neutre. Il était appliqué matin et soir pendant 4 jours sur le quartier infecté. L'enquête conduite avec le laboratoire ISAE 35 incluait 65 cas d'infections sub-cliniques (plus de 500 000 c/ml) et 104 cas cliniques « légers » (pas de fièvre, état général normal). Les vaches étaient historiquement saines avec 3 comptages cellulaires individuels successifs à moins 300 000 c/ml et aucune mammite durant la lactation.

Les résultats montrent que la guérison bactériologique (disparition de la bactérie) était faible et variait selon les bactéries. Elle était toujours plus faible qu'avec des antibiotiques mais meilleure que la guérison spontanée. De son côté, la guérison cellulaire (diminution des cellules en dessous de 200 000) conforte ces conclusions lors d'infection sub-clinique ; mais pour les cas cliniques, elle est proche de l'antibiothérapie. À contrario, les résultats observés sur des animaux hors protocole (infections chroniques ou animaux ayant déjà eu une mammite dans la lactation) donnent une guérison cellulaire quasi-nulle.

Les éleveurs notent un effet favorable des huiles essentielles sur la disparition des signes cliniques, effet en partie naturel après quelques jours. Ce résultat est cependant bien supérieur aux résultats d'un essai par application intra-mammaire. En ce qui concerne les récidives, les antibiotiques donnent de meilleurs résultats.

En conclusion, certains résultats sont encourageants, mais pas tous. Les échecs observés peuvent aussi être en partie attribués aux bactéries ou au choix du mode opératoire.
Le besoin de connaissances reste fort, mais les traitements seuls seront toujours insuffisants, antibiotiques compris, pour maîtriser la santé de la mamelle. La prévention et la maîtrise des facteurs de risques doivent donc rester une priorité.

		Mélange d'huiles essentielles testé GDS Bretagne	Traitement antibiotique (extraits d'essais publiés)	Guérison naturelle (extraits d'essais publiés)
Guérison bactériologique		**33,7 % au total** entre 21,1 % (staphylocoque doré) et 62,5 % (entérobactéries)	38 à 100 %	18 à 61,5 %
Guérison cellulaire	Cas sub-clinique	**37,5 %** (4,2 %)*	72,5 %	22,5 %
	Cas clinique	**68,8 %** (7,1 %)*	58,2 %	_
Amélioration des signes cliniques		**82 à 90 %** (en fonction des signes observés)	–	–
Récidive	à 30 jours	**25,2 %**	13 %	22,5 %
	à 60 jours	**48,8 %**	29 %	_

**résultats des vaches n'ayant pas respecté les critères d'inclusion (infectée chronique, mammite antérieure…)*

Les résultats obtenus sont souvent inférieurs aux antibiotiques mais favorables par rapport à la guérison spontanée.

Ivanne Leperlier. Vétérinaire conseil (56)

innovation

Des manchons trayeurs triangulaires à l'étude

GDS Bretagne a engagé une étude sur le manchon trayeur triangulaire dans une quarantaine d'élevages équipés. L'objectif est d'évaluer la qualité de la traite avec ce nouveau type de manchon et notamment les impacts sur la tenue du faisceau trayeur et sur les lésions des trayons. Ce travail permettra de compléter le référentiel technique « manchons trayeurs » de GDS Bretagne et de préconiser un réglage du niveau de vide en fonction des caractéristiques de l'installation de traite.

Les premiers résultats de cette étude seront diffusés à l'automne 2013.

Daniel Le Clainche. Responsable technique (56)

prévention

Apiculture. Programme de maîtrise de la loque américaine

En production bovine, de grandes réussites sanitaires sont à notre actif. La méthode souvent employée est dite de la « tâche d'huile ». Elle consiste à nettoyer un secteur et à continuer d'assainir de proche en proche.
En apiculture, cette culture est également partagée. C'est donc cette stratégie qui est mise en œuvre dans le programme régional de maîtrise de la loque américaine. **Quelles sont les grandes étapes de ce plan de lutte ?**

Le plan d'attaque 2013

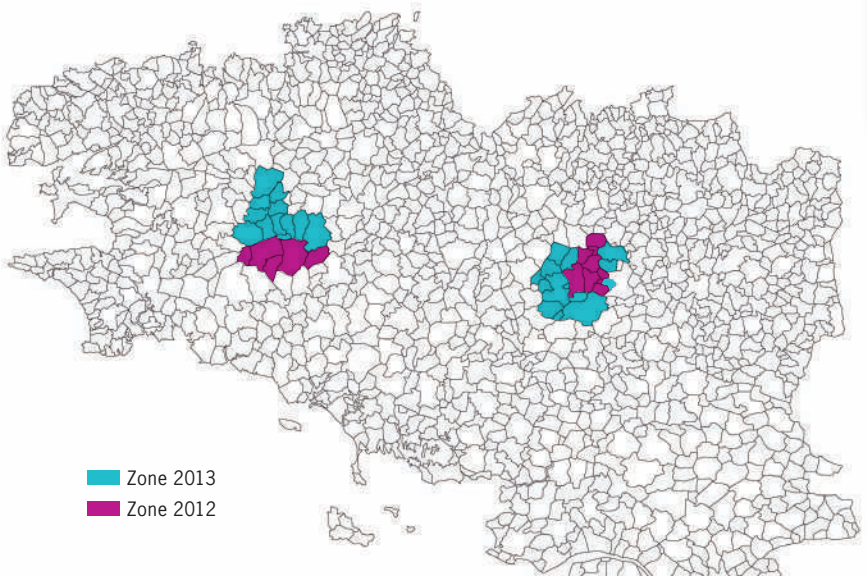

Le bilan

En mai, un contrôle est effectué sur les 2 zones pour les ruches infectées.
En septembre, un contrôle par sondage est effectué sur la zone de l'année antérieure.

Pour en savoir plus sur la loque américaine rendez-vous sur les sites internet des GDS apicoles de Bretagne :

GDSA 22 : **www.apiservices.biz**
GDS29 : **gdsa29.free.fr**
GDSA35 : **gdsa35.free.fr**
GDSA56 : **gdsa56.free.fr**

Localiser les ruches contaminées

C'est la première étape. Elle consiste en un examen attentif lors de la visite des ruches. 60 personnes sont mobilisées sur une « journée diagnostic » pour le faire en binômes courant mars.

L'assainissement

Selon la contamination de la ruche, les abeilles sont récupérées ou sacrifiées.

Laurent Cloastre. Responsable technique (35)

plan d'action

La qualité leucocytaire des laits

62 % des cheptels laitiers bretons livrent un lait en-dessous de 250 000 cellules/ml

Après une nette amélioration depuis 2008, la moyenne cellulaire des laits collectés se stabilise depuis 3 ans à 250 000 cellules/ml. 62 % des cheptels laitiers bretons affichent un taux inférieur à cette moyenne. Selon l'accord interprofessionnel régional Cilouest, une situation « hors normes » cellules se caractérise par un lait présentant une première moyenne géométrique trimestrielle supérieure à 400 000 cellules/ml, avec en outre un non-retour en conformité dans les 3 mois suivant l'information du producteur.

Si le producteur apporte des corrections au cours de ces 3 mois et entre dans un plan d'action, il bénéficie d'une dérogation à la suspension de collecte pour 6 mois. Au-delà, si la moyenne n'est pas conforme, la collecte est suspendue. GDS Bretagne met à disposition de ses adhérents une équipe de 10 conseillers spécialisés pour améliorer la qualité du lait de leurs exploitations.

Daniel Le Clainche. Responsable technique (56)

Evolution des taux leucocytaires en Bretagne

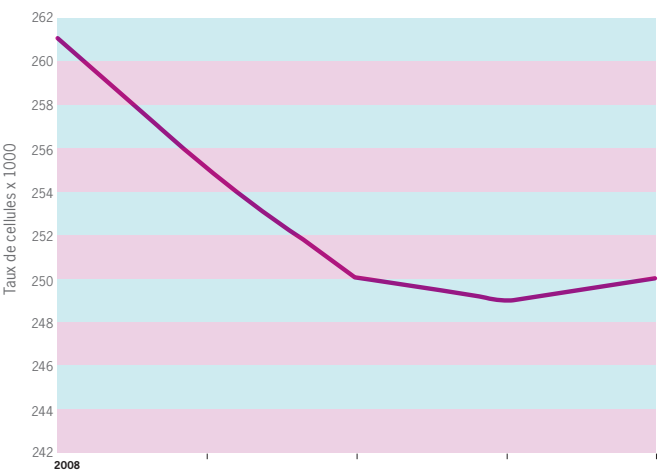

IBR et transport d'animaux : Un engagement solide de vos opérateurs commerciaux.

Des bovins sortent indemnes de plus de 20 000 cheptels « sous appellation IBR » en Bretagne. Pour garantir un transit « vendeur - acheteur » sécurisé, les opérateurs commerciaux se sont majoritairement engagés à séparer, lors du transport, les animaux indemnes de ceux qui ne le sont pas. Ils ne sont donc jamais dans le même camion. De plus, en Bretagne, la séparation doit aussi être effective dans le centre de transit. Dans ce cadre, les animaux indemnes peuvent déroger à l'analyse IBR lors de l'achat.

Confiance et professionnalisme.

La qualité de l'engagement de l'opérateur est attestée par un audit annuel sur site réalisé par le GDS. Le GDS est à son tour audité sous contrôle de l'ACERSA (Association pour la Certification de la Santé Animale). Grâce à l'application stricte de cette discipline, aucun négociant agréé n'a été à ce jour tenu responsable d'une contamination IBR lors du transport.

Cette antériorité bretonne et le mode opératoire ont contribué aux bonnes relations avec les opérateurs commerciaux pour une excellente maîtrise de l'IBR. Ce qui se traduit directement par des économies de temps et d'argent pour les éleveurs !

La liste des opérateurs agréés est disponible sous **www.gdsbretagne.fr**, rubrique Maladies/IBR/en savoir plus

En Bretagne, les animaux indemnes voyagent séparément des animaux malades.

Laurent Cloastre. Responsable technique (35)

La lutte conte les mouches en élevage

La lutte contre les mouches en élevage, pour être efficace, doit suivre un certain nombre de règles. La partie préventive revêt une grande importance dans la régulation des populations.

La lutte contre les mouches en élevage répond à un besoin d'hygiène et de sécurité sanitaire. Combattre leur présence passe avant tout par une action préventive à plusieurs niveaux. D'abord, diminuer les lieux de vie et de ponte par une hygiène irréprochable de tous les locaux et abords ; ensuite, limiter les lieux de vie des larves et procéder à la destruction de ces dernières par traitement larvicide. Enfin, il faut éliminer les mouches d'hiver avant leur prolifération au printemps.

Un audit du site par un technicien de nos filiales spécialisées en hygiène* permettra de déterminer les zones à risque dans l'élevage afin de prévenir au mieux, en choisissant la méthode de lutte la plus adaptée, selon la situation rencontrée. Ainsi, la lutte biologique fait appel à des prédateurs naturels de la mouche ; de son côté, la lutte mécanique utilise des désinsectiseurs, des bandes engluées, des brasseurs d'air…

Enfin, la lutte chimique est basée sur l'emploi d'insecticides adulticides ou larvicides. La réussite des traitements passera par le choix de produits homologués, le respect des dosages et méthodes d'application préconisés et l'emploi de matériels adaptés.

La prévention reste primordiale dans la lutte contre les mouches en élevage.

côté pratique

N'oubliez surtout pas de vous protéger correctement lors des traitements insecticides en vous équipant d'une combinaison, d'un masque, et de gants adaptés aux produits et modes d'application utilisés. Les traitements des locaux peuvent être conjugués à l'utilisation d'insecticides spécifiques pour les animaux qui sont soumis à un avis vétérinaire.

N'hésitez pas à vous renseigner auprès de vos techniciens GDS et des filiales qui sauront vous orienter dans vos choix.

***Farago 29, Farago 35, Farago 56 et AD-TECH (22)**

Pascal Nicolas. Responsable technique (Farago 29)

Antibiorésistance : un sujet d'avenir

Les clignotants d'alerte sont au rouge au niveau de la santé humaine, et cela rend le sujet incontournable pour le monde de l'élevage. Des mesures de sensibilisation sont indispensables et le rôle des GDS s'inscrit dans ce cadre. Les vétérinaires seront bien évidemment aux premières loges. Il est d'ores et déjà acquis qu'ils se verront imposer des restrictions d'usage de certains antibiotiques, dont l'utilisation est jugée « critique » pour la santé humaine.

Selon un bilan publié au mois de novembre dernier par l'Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), l'exposition des animaux d'élevage aux antibiotiques continuerait de diminuer.

Les quantités d'antibiotiques écoulées dans les élevages de vaches, porcs, volailles et autres, ont ainsi chuté de 10% pour la seule année 2011. Pourtant, ce constat provenant du simple décompte des quantités d'antibiotiques consommées masque de grandes disparités. De plus, lorsque l'on veut comparer l'exposition des animaux aux familles d'antibiotiques, on se heurte à un manque de cohérence des données collectées entre pays. Et pour compliquer encore plus, la question aujourd'hui devient non seulement quantitative, mais aussi qualitative : il faudra certainement réserver l'usage de certaines familles d'antibiotiques à la médecine humaine. Quel est l'état des lieux au moment où va se mettre en place le plan « écoantibio 2017 » ?

> **« Les quantités d'antibiotiques écoulées dans les élevages... ont ainsi chuté de 10% pour la seule année 2011. »**

plan écoantibio 2017

Les antibiotiques, un sujet sanitaire incontournable

Le plan écoantibio 2017 a permis dans un premier temps d'élaborer 40 mesures prioritaires.
Des décrets d'application traduiront ensuite concrètement la façon dont l'emploi des antibiotiques sera encadré dans le monde de l'élevage.

Beaucoup d'autres mesures concerneront également le monde de la recherche, la production et la distribution. Les GDS auront leur rôle à jouer dans les actions de sensibilisation des éleveurs.

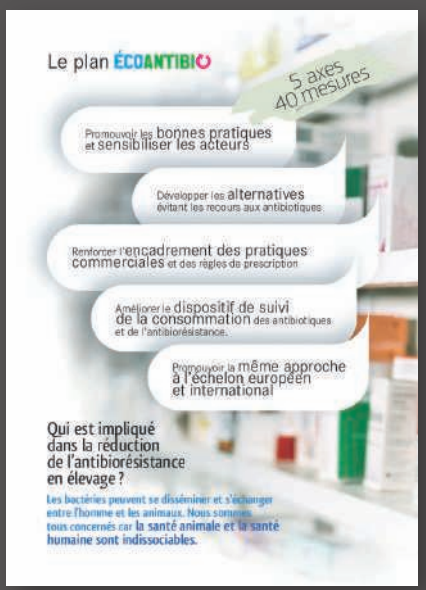

5 axes et 40 mesures pour des élevages plus citoyens

Peu de résistances en élevage bovin

La difficulté dans ce débat est de distinguer d'une part, le risque d'apparition de résistances aux antibiotiques qui compromettraient l'efficacité des traitements chez les animaux, et d'autre part, le risque que ces résistances soient transmises du monde animal à l'homme.

Pour la première question, on constate peu de problèmes de résistance aux germes en pathologie bovine. Les salmonelles, les germes respiratoires ou ceux responsables de mammites ne posent pas de véritable problème actuellement, en tout cas tant que le vétérinaire dispose d'un arsenal d'antibiotiques large.
Un bémol cependant : il faudra être vigilant vis-à-vis des mycoplasmes qui nécessitent une antibiothérapie raisonnée. Mais le plus souvent les échecs ne sont pas dus à des phénomènes de résistance au sens strict.

> « résistances acquises par les colibacilles isolés sur les veaux »

Il est par contre fréquemment difficile d'atteindre le germe là où il se trouve à une concentration efficace, là où des traitements sont parfois trop tardifs voire trop courts…

Cela revient donc à rappeler les bonnes pratiques de l'usage des antibiotiques !

A ce jour, le plus inquiétant est certainement l'apparition de résistances acquises par les colibacilles isolés sur les veaux, y compris vis-à-vis d'antibiotiques commercialisés depuis peu.

Or le tube digestif est aussi le lieu où les bactéries peuvent se transmettre entre elles ces caractères de résistance aux antibiotiques. C'est ici que le risque de transmission des résistances à l'homme survient. La voie digestive étant la voie idéale pour sélectionner des germes résistants, éventuellement transmissibles à l'homme, les traitements par voie orale, et a fortiori les traitements un peu trop systématisés, seront sur la sellette dans les mesures à venir.

L'emploi systématique d'antibiotiques à des fins préventives sera beaucoup plus encadré à l'avenir.

Toujours plus de prévention à l'avenir

Avant de parler d'antibiothérapie, il faut commencer par tout mettre en œuvre en matière de prévention sanitaire pour éviter d'avoir recours aux antibiotiques. Cela passe par des mesures d'hygiène, de logement, de conduite alimentaire…
Car la plupart des pathologies que nous avons à combattre aujourd'hui ont des origines multifactorielles.
On ne règle rien avec la seringue, si on ne s'attaque pas aux facteurs de risque qui persistent dans un élevage. Si l'on considère l'évolution de l'arsenal thérapeutique, il est probable que la recherche s'orientera de plus en plus vers la production de vaccins qui, à défaut de les remplacer, peut permettre de limiter l'usage des antibiotiques.

> « 96 recommandations pour un logement idéal et des veaux en bonne santé »

La vaccination peut être dans certains cas le moyen le plus efficace, notamment parce que les élevages sont de plus en plus grands et qu'il faut à tout prix éviter l'apparition de maladies très contagieuses dans des grands effectifs. Cela, les éleveurs l'ont compris depuis longtemps, et ils sont aujourd'hui persuadés qu'il vaut mieux prévenir que guérir.

Prévention et formation, le métier des GDS

Les GDS ont depuis longtemps développé des plans d'action autour des grandes pathologies de l'élevage avec la mise en place de visites régulières, dans le cadre d'un « plan veau » par exemple, en partenariat avec les vétérinaires praticiens. L'objet de ces plans est de privilégier la prévention, de sensibiliser aux conduites d'élevage qui influencent l'apparition des maladies.

> « privilégier la prévention, sensibiliser aux aspects de conduite d'élevage »

Nous proposons également des formations en collaboration avec les GTV (Groupements Techniques Vétérinaires). Par exemple, la formation «Mieux et moins de médicaments» présente les bonnes pratiques de conservation et d'utilisation des médicaments.

GDS Bretagne organise des formations « l'éleveur infirmier de son élevage ».

Notre métier est bien de sensibiliser l'éleveur et de lui donner les moyens d'agir. Qui plus est, lorsque l'on parle de santé humaine, l'éleveur est aux premières loges. Par sa proximité avec les animaux, il est plus exposé que le reste de la population au contact avec d'éventuels germes résistants. Il est logique qu'il soit le premier destinataire de nos conseils.

Formations des éleveurs

Les GDS proposent un cycle de formation « l'éleveur infirmier » qui vise à conforter l'éleveur dans son rôle de gestionnaire de la santé de son troupeau. Les deux premiers modules cadrent parfaitement avec les objectifs définis dans le plan écoantibio 2017 :

1 « Examen du bovin malade » : l'étape diagnostic est primordiale avant d'agir. L'éleveur peut-il appliquer la prescription définie dans le cadre du protocole de soin établi par son vétérinaire ? Doit-il au contraire demander conseil sans attendre ?

2 « Mieux et moins de Médicaments » : connaître les propriétés des différentes familles de médicaments, comment les conserver ? Comment les administrer ? Comment enregistrer les traitements ?

Le modèle néerlandais

Les pays scandinaves ou encore les Pays-Bas sont en avance sur le sujet. La France s'en inspirera sûrement.

L'exemple des Pays-Bas est assez marquant. Ils sont depuis longtemps parmi les plus économes en terme de consommation humaine d'antibiotiques, mais par contre sur l'animal, ils se situaient en queue de peloton.

Cela les a conduits à réagir rapidement en agissant d'abord sur la filière porcine, puis sur les bovins. Et ces actions ont commencé à porter leurs fruits. C'est plutôt encourageant.

Une pharmacie bien tenue pour éviter le gaspillage

Rémy Vermesse. Vétérinaire conseil (35)

RENDEZ-VOUS

GDS 22

Terralies :
du 24 au 26 mai 2013

GDS 29

Comices :
Landivisiau (20/05),
Carhaix (09/06),
Morlaix (23/06),
Elorn Penfeld (23/06),
Comice des éleveurs de Cornouaille (06/07),
Pleyben (07/07),
Plouigneau (14/07),
Plouyé (26/08),
Comice du Bout du Monde (31/08),
Comice Bigouden (31/08)

Forum de Ploudaniel « La fête des terroirs d'ici et d'ailleurs » : 18 et 19 mai 2013

Entre terre & mer en baie de Morlaix :
27 au 30 juin 2013

GDS 35

Comices :
Saint-Aubin-du-Cormier (29/06),
Plélan-le-Grand (31/08),
Montauban-de-Bretagne (31/08),
Châteauneuf-d'Ille-et-Vilaine (07/09),
Hédé-Bazouges (07/09)

SPACE : 10 au 13 septembre 2013

GDS 56

Réunions des délégués :
Plouay à l'hôtel des Trois Châteaux (28/05),
Ploermel au restaurant Le Bowling du Lac (29/05),
Questembert, à l'hôtel Le Sainte-Anne (11/06)

Comices :
Pays de l'Oust et du Lie à Lantillac (22/06),
La Gacilly/Carentoir (31/08)

Fête des Jeunes Agriculteurs :
canton de Muzillac (18/08)

GDS Bretagne

Assemblée Générale : 6 juin 2013

BONS PLANS

pratique de contention

le licol buccal

Le licol buccal peut être utile pour l'administration d'un médicament.

Il est préférable à la paire de mouchettes ; difficiles à placer, celles-ci risquent de blesser le mufle de l'animal. Plus on serre l'instrument, plus l'animal se débat et la déglutition devient alors impossible.

Matériel nécessaire : corde de 14 à 16 mm de diamètre et de 4 m de long

François Raflegeau. Conseiller en élevage (56)

LE CHIFFRE

2280

apiculteurs et 30 018 ruches déclarées en Bretagne au 1er janvier 2013
(pour l'année 2012).

la bulle

L'interview
Jean-Pierre Tillon

Directeur du centre de Ploufragan, puis de l'Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes, Jean-Pierre Tillon est aujourd'hui directeur scientifique de l'Union de coopératives InVivo*, en charge de la prospective, des risques et de l'innovation.

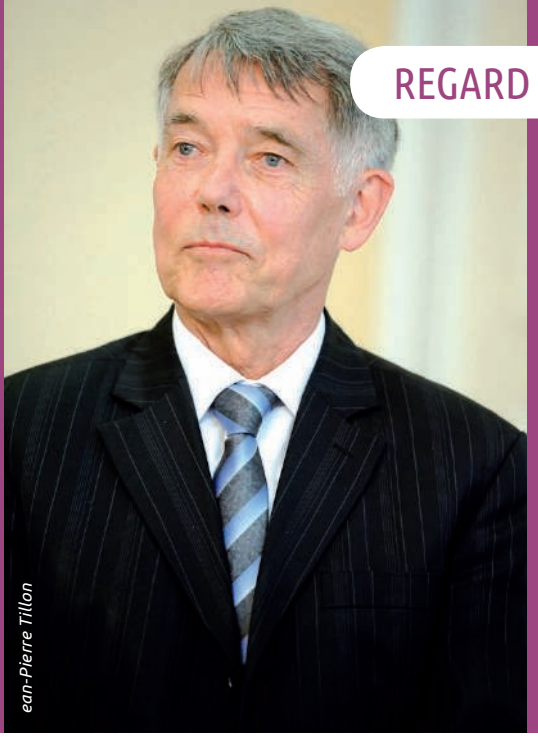

ean-Pierre Tillon

Quelles sont les grandes questions posées à l'agriculture et à l'élevage ?

Il faudra toujours développer des productions rentables économiquement, respectueuses de l'environnement et acceptables par la société. Ce sont les 3 piliers du développement durable. Cela nous oblige à repenser en permanence nos modes de production, à « produire autrement », comme en témoignent les réflexions actuelles sur l'agro-écologie. Il nous faudra trouver de nouveaux équilibres et des complémentarités entre productions (animales et végétales…) et entre territoires, proches ou lointains. Cela n'exclut pas des technologies peu usitées aujourd'hui, comme les fermentations (ex : biométhanisation, …) qui vont accentuer l'artificialisation de l'agriculture. Ces techniques modifient le rapport à la nature et au vivant. Le métier même de producteur et d'éleveur va évoluer vers une plus forte professionnalisation, une complexification et une ouverture aussi, avec de nouvelles dimensions comme la dimension éthique, comme l'a encore montré l'affaire de la viande de cheval.

Comment ont évolué les questions de santé animale ?

L'évolution de l'élevage ne peut se dissocier de l'évolution globale de l'agriculture, et donc des cultures et du sol, ne serait-ce qu'à travers les cultures pour nourrir les animaux. Cet éco-système de production, cet environnement influent sur la santé des animaux. La médecine, qu'elle soit humaine ou vétérinaire, est historiquement tiraillée entre deux approches : d'une part, celle de l'hygiène, de la propreté et de la salubrité et d'autre part, celle des maladies qu'il faut traiter avec des médicaments ou par des approches plus globales comme l'écopathologie, pour équilibrer le système de production ou le microbisme. On se retrouve ainsi par exemple devant le dilemme de travailler avec ou contre les microbes. Si la lutte contre les épidémies a fait la preuve de son efficacité -notamment grâce à l'action des GDS-, le traitement à long terme des maladies nous oblige à avoir une nouvelle vision plus globale et plus préventive, compte tenu des limitations à venir sur l'usage de certains médicaments comme les antibiotiques.

Et demain ?

La santé animale devra prendre en compte d'autres animaux comme les abeilles ou les nuisibles, traiter des pathologies en lien avec l'environnement comme les pathologies respiratoires, ou encore gérer les questions de reproduction. L'urbanisation (avec le rapprochement des zones d'élevage et d'habitat), la mondialisation des échanges et des flux d'agents pathogènes, y compris avec le changement climatique, nous conduira à revoir la gestion des risques d'épizooties, dans une optique de santé animale, mais aussi de santé publique.

Les éleveurs auront un rôle de plus en plus important pour gérer la « biodiversité » au sens large, diminuer à terme l'usage de médicaments, voire s'engager vers des voies « démédicalisées ».

Cela recoupe la voie d'une agriculture écologiquement intensive qui fera bouger les pratiques et les systèmes de production en prenant en compte l'environnement (microbien, biodiversité…), mais aussi le territoire et les ressources naturelles locales.

Le tout, sous le regard de la société !

**Avec 241 coopératives sociétaires, InVivo est le premier groupe coopératif français et l'un des plus importants à l'échelon européen.*

Propos recueillis par Rémi Mer

Schmallenberg : en général peu grave

En 2012, le virus Schmallenberg a atteint des régions de France jusqu'alors indemnes. La surveillance de la maladie, mise en place par les GDS, répertorie plus de 1000 cas.

Le virus, largement diffusé en France, concerne à plus de 80% les bovins, pour près de 20% les ovins, et rarement les caprins. Dans la majorité des élevages touchés, une faible proportion des nouveau-nés naissent malformés (un cas par élevage touché en bovins, 12 en ovins).

Quelles perspectives ?

Il faut distinguer les bovins et les petits ruminants. Après une saison de circulation virale dans une région donnée, la majorité des bovins de cette région ont été infectés et portent des anticorps (60 à 90% des animaux) protégeant des réinfections à venir. En 2013, la circulation virale chez les bovins devrait être moins grave qu'en 2012. Par contre, chez les ovins, le taux d'animaux immunisés est beaucoup plus faible, environ 30%. Il est donc possible qu'un élevage soit touché deux années consécutives.

GDS France a activé un dispositif d'indemnisation pour les cas les plus graves déclarés jusqu'au 31/08/2012. La décision concernant les cas détectés ensuite est en attente.

Thomas Aubineau. Vétérinaire conseil (35)

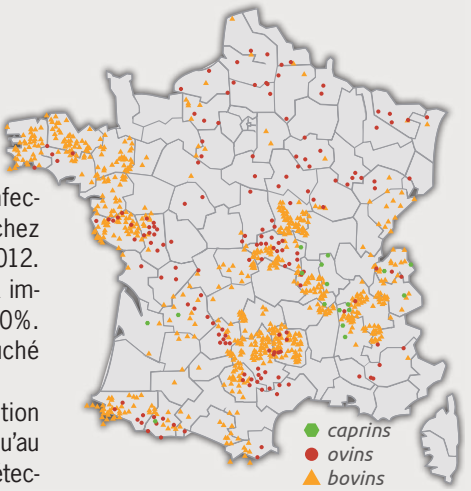

Répartition géographique des élevages confirmés atteints à la fin de la période à risque.

Tuberculose : vigilance à l'achat

Bonne nouvelle : la tendance à l'augmentation du nombre de nouveaux cas de tuberculose, observée depuis 2004, s'est inversée en 2011 (graphique ci-dessous). Ce nombre passe à 95 nouveaux cas en 2011, contre 112 en 2010.

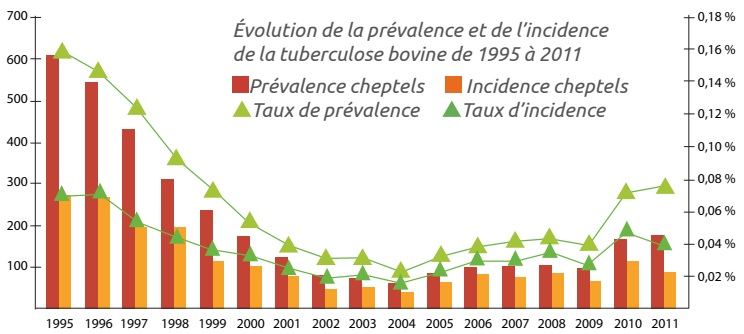

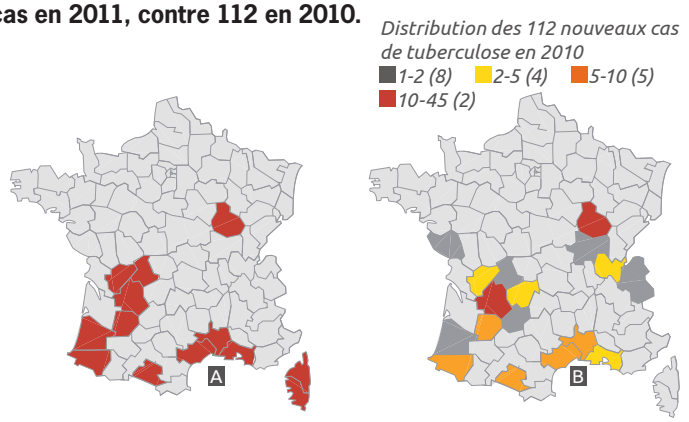

La tuberculose persiste dans certaines régions, en particulier la Bourgogne et l'Aquitaine. Des mesures renforcées sont mises en œuvre : la localisation des 112 cas en 2010 (carte B) permet de comprendre aisément où celles-ci sont applicables. 12 départements (carte A) ont ainsi l'obligation de réaliser des tuberculinations généralisées annuelles ou bisannuelles pour les cheptels.

La surveillance vis-à-vis des achats est primordiale : rappelons-nous que pour 10 des 14 derniers foyers de tuberculose du Grand Ouest sur 2011/2012, la maladie a été achetée.

À savoir : pour notre région, pour plus de 80 000 achats annuels pour l'élevage, moins de 1000 animaux proviennent de ces 12 départements. Vigilance oblige, ils sont tous tuberculinés !

Laurent Cloastre. Responsable technique (35)

Néosporose : tordre le cou au mythe de la maladie du renard

Néosporose, le renard roux souvent accusé à tort.

L'infestation horizontale des animaux (d'une espèce à l'autre) par la néosporose consiste en l'ingestion d'oocystes excrétés par les fèces d'un hôte définitif et souillant les aliments. On accuse le renard roux, malgré les réserves scientifiques.

Profitant du dépistage de l'échinococcose par l'Entente de Lutte interdépartementale contre les Zoonoses (ELIZ / ex-ERZ), des prises de sang sur des renards ont été réalisées en Ille-et-Vilaine en 2012 en collaboration avec la Fédération des Chasseurs, la FEVILDEC et le GDS d' Ille-et-Vilaine. Le laboratoire départemental (ISAE 35) utilise un kit Elisa non calibré pour le renard, mais validé pour des échantillons de sérum, plasma et lait multi-espèces de mammifères.

Sur les 83 sérums prélevés, 74 étaient analysables et tous négatifs. Il n'y a pas d'anticorps anti-néosporose chez ces renards. La proportion d'infestation horizontale est faible (10%) en comparaison de l'infestation verticale. L'excrétion d'oocystes par le renard n'a jamais été prouvée, contrairement au chien. Et les battues et piégeages ponctuels sont inefficaces pour réguler les populations de renards. N'ayant ni traitement, ni vaccin à disposition pour les éleveurs de bovins, les moyens de lutte restent la réforme des vaches séropositives, le croisement industriel et la destruction des placentas.

Grégoire Kuntz. Vétérinaire conseil (22)

Ovins

Ovins : déclarer les avortements, c'est primordial !

La prophylaxie triennale et les déclarations d'avortements sont les piliers du plan national de surveillance de la brucellose en France. Au plan national, les avortements au sens strict seraient responsables de 5 à 10% des agneaux morts. Malgré cela, ils sont peu déclarés par les éleveurs.

Les avortements seraient responsables de 5 à 10% des agneaux morts.

Souvent les avortements sont relatés par les éleveurs comme l'expulsion d'un fœtus mort dans le dernier mois de gestation.

Qu'est-ce qu'un avortement ?

En réalité la notion d'avortement au sens strict tient compte de la mortalité prénatale (à partir du 45e jour de gestation jusqu'au terme), de la mortinatalité liée à la naissance d'agneaux morts ou morts au cours de la mise-bas, et enfin, de la mortalité post-natale immédiate (agneaux morts dans les 12 heures suivant la naissance).

La démarche à suivre en cas d'avortements :

- identifier et isoler l'animal avorté du reste de la troupe,
- récupérer les produits de l'avortement (bac d'équarrissage),
- enregistrer les avortements dans le carnet sanitaire (ou carnet d'agnelage),
- contacter le vétérinaire sanitaire.

En plus des prises de sang réalisées sur les femelles avortées, le vétérinaire peut prélever des avortons et placentas.

Le déplacement, les prélèvements et les analyses réalisées dans le cadre de la déclaration des avortements sont pris en charge par l'État (surveillance de la brucellose).

Quand réaliser des analyses complémentaires ?

Les causes d'avortements étant multiples (bactériennes, virales, parasitaires, alimentaires…), une démarche d'investigation en élevage est nécessaire afin de définir un protocole de prélèvements et d'analyses. Le plan « avortements répétés » peut être activé dès que l'élevage dépasse 2% d'avortements en 1 semaine ou 5% en un mois.

Cette action a pour objectifs d'orienter et de hiérarchiser les recherches (analyses de 1re et 2e intention), d'analyser les facteurs de risques en élevage et de proposer des mesures correctives (recommandations).

Enfin, ce plan assure le remboursement à 100% des frais d'analyse et permet d'indemniser une partie des animaux morts (dossiers sanitaires exceptionnels).

Alban Barbé. Responsable technique (56)

ASDA ICA : ce que je dois faire

L'obligation de compléter sur l'ASDA les rubriques ICA (Informations de la Chaîne Alimentaire) lors de toute sortie d'un bovin de l'élevage, sera contrôlée à partir du 1er juillet 2013 (arrêté du 14 novembre 2012). Cela permet à l'acheteur de l'animal de connaître son historique sanitaire et de prendre les précautions nécessaires. Cette information concerne tous les bovins vendus, quel que soit l'acquéreur (abattoir, élevage).

Laurent Cloastre. Responsable technique (35)

témoignage éleveur ovins

« Déclarer, c'est dans l'intérêt de l'éleveur »

Laurent Kermorvant invite les éleveurs d'ovins à déclarer leurs avortements.

Laurent Kermorvant, éleveur d'ovins de race allaitante à Ploërdut dans le Morbihan, ne traite pas les cas d'avortements à la légère. Il nous indique pourquoi il est essentiel de les déclarer.

Dans votre activité d'éleveur, rencontrez-vous des cas d'avortements ?

Bien sûr. Dans mon cas, ça peut arriver à deux occasions : quand les bêtes se bousculent en rentrant à la bergerie durant la période de pâturage ; là, on peut avoir jusqu'à 3 % d'avortements, souvent dans les 15 derniers jours de gestation. J'ai eu quelques cas suite à des manipulations sur les animaux, à peine 1%. J'observe aussi des cas d'agneaux mort-nés sans pouvoir les expliquer.

Comment procédez-vous pour les déclarer ?

C'est simple, j'appelle immédiatement le GDS pour les informer de ma situation puis mon vétérinaire traitant pour faire les prises de sang pour la brucellose, la chlamydiose, la fièvre Q. Ensuite, soit je remets à la reproduction l'animal qui a avorté, soit je l'engraisse pour l'envoyer à l'abattoir.

Pourquoi déclarez-vous les cas d'avortements ?

C'est primordial de savoir s'il y a des problèmes dans son élevage. Cela permet d'en identifier la cause, qu'elle soit maladive ou accidentelle. Selon le résultat des analyses effectuées, le GDS proposera le protocole le plus adapté. C'est donc essentiel de déclarer.

Quels conseils donneriez-vous à un collègue éleveur en cas d'avortements ?

Je conseille à tous mes collègues éleveurs de déclarer leurs cas d'avortements. C'est dans l'intérêt de leur élevage. Si on détecte rapidement la cause, on peut résoudre le problème rapidement. Et puis, pour qu'un élevage soit pérenne, il faut qu'il soit sain.

Propos recueillis par Yann JOUANNIC. Chargé de communication (GDS Bretagne)

Bovins

Mammites d'été, attention aux endroits humides

- **MAMMITES D'ÉTÉ :** évitez que vos vaches se couchent sur des endroits humides !
- **OUVERTURE DU SILO :** respectez les transitions alimentaires

Caprins

- **PRÉVENTION DES CELLULES : RESPECTEZ L'ORDRE DE PASSAGE DES ANIMAUX !**
- **CHEZ LA CHÈVRE**, les principaux agents d'infection de la mamelle sont les staphylocoques. La transmission bactérienne se fait surtout pendant la traite. Il est donc important de mettre en place un ordre de traite : laisser passer les primipares et les chèvres saines en premières.

Ovins

- **SURVEILLEZ L'ABSENCE DE PARASITISME :**
- **RÉALISEZ DES COPROLOGIES** de mélange tous les 1,5 mois après la mise à l'herbe afin de vermifuger si nécessaire.

Pisciculture

- **N'OUBLIEZ PAS DE VACCINER CONTRE LA YERSINIOSE.**

Aviculture

- **PENDANT LA SAISON CHAUDE, PENSEZ À LA MAÎTRISE DES INSECTES :**
  - En élevages de poules sur fientes humides, surveillez les populations de mouches par l'utilisation de pièges. Si les comptages augmentent d'une semaine sur l'autre, mettre en place les traitements larvicides des fientes.
  - En élevage de volaille de chair, mettez en place un traitement larvicide de la litière contre les ténébrions lors de la préparation du bâtiment.
- **MAINTENANCE :** pensez à vérifier le bon fonctionnement de vos rampes de brumisation et des turbines (tension des courroies)

Apiculture

Dès la fin de l'hiver (en mars) faire la visite de printemps des ruches : détectez la reprise d'activité, surveillez toute anomalie sanitaire pour préparer la saison de production à venir, remplacez les anciens cadres par des neufs (au moins 2 par an).

Après l'été (fin de saison de production) prévoyez les traitements varroa adaptés. Contactez le GDS Apicole de votre département pour les conseils traitements.

Conseils bovins / ovins / caprins

- **MAINTENANCE :** pensez à vérifier l'état et la tension des courroies de la pompe à vide de votre machine à traire.
- **LORS DU VIDE SANITAIRE NE PAS OUBLIER DE :**
  - Laver à haute pression les murs et désinfecter murs et sols des lieux de vie des animaux,
  - Vider, nettoyer, désinfecter et désinsectiser (fumigène) les lieux de stockage des aliments (céréales, aliments complets).
- **CONTRE LES MOUCHES :** pensez aux traitements préventifs !

Marie-Thé Portugal
À fond sur l'IBR.

Secrétaire rattachée au service protection sanitaire, Marie-Thé Portugal a en charge la gestion administrative des qualifications et appellations des établissements bovins. Portrait d'une femme énergique et passionnée.

Marie-Thé Portugal, secrétaire sanitaire au GDS 35

Dans les couloirs du GDS, elle court. Il faut dire que l'emploi du temps de Marie-Thé Portugal a beaucoup de points communs avec son sport favori, le marathon.

Édition des documents d'accompagnement des prélèvements (DAP), relance des éleveurs, gestion des attestations sanitaires, mise en place des remboursements, elle passe en bonne sportive d'un dossier à l'autre. « Je traite 30 à 40 cas par mois. Sur un positif, ça me prend environ ½ heure pour traiter le dossier, c'est la moyenne», souligne-t-elle. Rigoureuse, elle ne laisse rien passer : « on est audité tous les ans, on n'a pas le droit à l'erreur». Entrée en 1978 comme secrétaire au GDS d'Ille-et-Vilaine après avoir travaillé 5 ans dans une coopérative agricole, Marie-Thé confie l'œil rieur : «j'ai tout le temps fait du sanitaire». On s'en serait douté !

Maintenance des appellations

À son entrée au GDS, elle a d'abord en charge la délivrance des ASDA (Attestation Sanitaire à Délivrance Anticipée). Auparavant appelé « carte verte » , ce document est édité à la naissance et lors de chaque mouvement d'un bovin. Par la suite, Marie-Thé s'est vu confier la gestion des attestations sanitaires pour les qualifications d'état et les appellations GDS. Leucose, brucellose, tuberculose et IBR rythment désormais son quotidien.

En pionnière de l'assainissement, elle travaille dès 1989 à l'éradication de l'IBR, jusqu'à la mise en place de la certification de la maladie en 1998. « Au début pour l'IBR, ça a été très dur. Expliquer à un éleveur qui rencontre des problèmes qu'il doit respecter un cahier des charges très strict, ce n'est pas facile », livre l'intéressée. Celle qui désormais assure la logistique administrative du Schéma Territorial de Certification IBR ne chôme pas : suivi des dossiers sur le logiciel Sigal, vérification de la bonne application des protocoles, gestion des dossiers incomplets…, pas vraiment de quoi s'ennuyer !

Son autre gros chantier, c'est la « campagne d'hiver », la prophylaxie annuelle bovine. Là encore, pas le temps de regarder la neige tomber par la fenêtre. Bien au contraire. Notre secrétaire sanitaire déploie une logistique bien rôdée pour assurer l'attribution des qualifications leucose, brucellose, tuberculose dans le respect de la réglementation nationale, et de l'IBR selon le cahier des charges national. «On suit les éleveurs concernés ; s'ils ne suivent pas le protocole, l'état prend le relais. Ça peut aller jusqu'à une déqualification», précise-t-elle. Pas de quartier donc pour d'éventuels récalcitrants. « On a mis longtemps à assainir les cheptels bretons. Ces campagnes sont absolument indispensables pour maintenir un bon niveau de qualification », complète Marie-Thé.

Métier de contact

Celle qui aime à rappeler qu'elle travaille « dans l'intérêt des éleveurs », considère avant tout exercer un métier de contact. En relation permanente avec le laboratoire départemental (ISAE) et les services de l'état (DDcsPP*), Marie-Thé s'occupe aussi de la relation avec les négociants du département. En appui des équipes techniques, elle prépare les visites et contrôle les dossiers. « Ils se sont engagés auprès du GDS sur la séparation des flux d'animaux sous appellation IBR. Notre boulot, c'est de vérifier si c'est bien mis en pratique sur le terrain », précise la secrétaire sanitaire.

Elle jongle aussi entre la gestion des contrôles à l'introduction et l'accompagnement des nouveaux installés. C'est encore elle qui entre en jeu quand un jeune exploitant s'installe ou un regroupement de cheptel se prépare.

« Dès qu'il y a un dossier pour un nouvel installé ou un regroupement de cheptels, je suis à l'écoute des adhérents», confirme-t-elle. Toujours dans l'intérêt des éleveurs, elle s'occupe du suivi des analyses et autres prises de sang indispensables pour participer à un concours ou un salon agricole. Celle qui court également les marathons de Berlin, Barcelone, Venise ou Paris ne semble pas vouloir s'arrêter. « Pas le temps, sourie-t-elle, je dois appeler la DDcsPP* ! ». Une petite pause, Marie-Thé ?

**DDcsPP : Direction Départementale de la cohésion sociale et de la Protection des Populations.*

Repères

1972 Obtention du BEPA (Brevet d'Enseignement Professionnel Agricole)

1973 Secrétaire en coopérative agricole

1978 Entrée au GDS 35

Yann Jouannic. Chargé de communication (GDS Bretagne)

Juste une image

... vu à Paris devant le Conseil d'État au Palais Royal

GDS Bretagne - 8 avenue Edgar Degas - BP 110 - 56003 Vannes CEDEX - www.gdsbretagne.fr

GDS Bretagne
L'action sanitaire ensemble